

Acteur PRAP IBC - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Ref. **PRAP01-4**
Durée : 2.0 jour(s) / 14.0 heures
Formacode : 31776

Pré-requis :

Aucun prérequis n'est nécessaire.

Personnes concernées :

Toute personne exerçant une activité physique dans le cadre de son travail (manutention manuelle, gestes répétitifs, port de charges, conduite d'engins, etc...) et intervenant dans les secteurs de l'industrie, BTP, commerce et l'administratif.

Objectifs :

Formation- action qui a pour objectifs de permettre au salarié de :

- Devenir acteur de la prévention au sein de son établissement ou entreprise mais également de devenir acteur de sa propre prévention
- Etre capable d'analyser ses situations de travail
- Et de proposer des solutions d'améliorations techniques ou organisationnelles sur son poste de travail et ainsi réduire les risques d'accidents de travail et de maladies professionnelles
- Etre capable de mobiliser les personnes concernées par la prévention dans son établissement ou entreprise
- Etre capable d'adopter les bonnes pratiques et gestuelle appropriée aux tâches à effectuer

Programme :

Enjeux et acteur de la prévention
Les principes généraux de prévention
Les risques liés à son activité ou à son métier
L'anatomie et la physiologie en relation avec les risques liés à l'activité physique
L'observation et l'analyse des situations de travail : Les démarches et méthodes pour évaluer les risques
Principes de sécurité et d'économie d'effort
La manutention appliquée aux besoins de son métier
Remontées d'informations et pistes d'améliorations

Démarche pédagogique :

Alternance d'exposés théoriques, d'échanges questions/ réponses, et d'exercices pratiques, durant lesquels les stagiaires se familiariseront avec les méthodes d'observation, d'analyse et d'actions correctives à mettre en œuvre dans le cadre de la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique.

Participants : maximum 10 participants

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas et d'une habilitation de formateur PRAP IBC délivré par le réseau prévention/ INRS.
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



Evaluation et validation :

Une évaluation sera faite selon le document de référence du dispositif PRAP et de la grille de certification

En cas de succès aux tests d'évaluation, le stagiaire recevra un certificat Acteur PRAP délivré par l'INRS et valide 24 mois